

Délibération n° 2020-12

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE PROJET PARTENARIAT D'AMENAGEMENT DU GRAND ORLY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	57
Présents et représentés	:	65
Votants	:	65

Le mardi 28 janvier 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 janvier 2020, s'est réuni à 20h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2020-12

Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

M. Claude PONS donne pouvoir à Mme. Isabelle KLJAJIC

M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Monsieur François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Délibération n° 2020-12

M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Jérémy MARTIN

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE PROJET
PARTENARIAT D'AMENAGEMENT DU GRAND ORLY**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Igor TRICKOVSKI.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-4-2 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 410-1, L 422-1 et R 423-15b ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la Communauté Paris-Saclay d'intégrer la démarche de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du territoire du Grand Orly, tel que proposé par le Préfet de la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT que les objectifs poursuivis par le PPA sont de construire et mettre en œuvre une stratégie globale et partagée pour un aménagement et un développement durables du Grand Orly, et d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets, notamment sur les secteurs à enjeux ;

CONSIDERANT les documents produits à l'initiative de la DRIEA et soumis à l'avis des partenaires identifiés par le Préfet, chargé de mission du PPA Grand-Orly : projets de contrat de PPA et ses annexes : plan d'actions à mener et diagnostic « Dynamiques et Enjeux » ;

CONSIDERANT les recommandations exprimées lors du débat intervenu sur ce point lors du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2019 et reportées dans le courrier de la Communauté Paris-Saclay en date du 27 novembre 2019 ;

CONSIDERANT la réponse du Préfet coordinateur en date du 9 décembre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et Insertion » en date du 2 décembre 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,


1. APPROUVE le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du « Grand Orly » et ses deux annexes plan d'actions et diagnostic « Dynamiques et Enjeux » ;
2. AUTORISE le Président à signer le contrat de PPA du « Grand Orly » ;
3. DIT que la Communauté Paris-Saclay exprime le vœu que les communes de Massy, Champlan et Longjumeau soient ultérieurement intégrées au périmètre du projet, au côté de Chilly-Mazarin et Wissous, lors d'un avenant au contrat ;


Délibération n° 2020-12

4. DIT que la Communauté Paris-Saclay exprime le vœu que soit mieux valorisé, dans les actions afférentes, l'ensemble des démarches portées par la Communauté Paris-Saclay et ses partenaires sur son territoire, en lien direct avec celui du Grand Orly.

Fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020

Extrait conforme à l'original

Le Président,

 Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

Délibération n° 2020-12

2 ABST. : Mme. Rafika REZGUI, M. Michel ROUYER

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200128-lmc127886-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/02/20

- Affichée / Publiée le *3 février 2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.